



Direction du partenariat en théologie protestante

Prix de théologie du Collège de théologie protestante

En collaboration avec les Lycées, Collèges, Gymnases de chaque canton romand, le Collège de théologie protestante décerne un prix récompensant un travail de maturité de qualité abordant une thématique religieuse, spirituelle, philosophique ou éthique.

Règlement du prix

1. Le prix est décerné à une ou plusieurs personnes dont le travail de maturité a été accepté et soutenu dans un Lycée, Collège ou Gymnase d'un canton romand.
2. Le travail doit étudier une thématique religieuse, spirituelle, philosophique ou éthique.
3. Le travail peut être proposé par l'élève qui l'a écrit, par le mentor (enseignant-e chargé-e du suivi de l'élève durant la rédaction du travail) ou par l'organe compétent du Lycée, Collège ou Gymnase concerné.
4. Le travail doit être soumis en version pdf via le formulaire en ligne disponible sur le site du collège de théologie : <http://www.unige.ch/collegetheologie/prix/>
5. Le délai de soumission des travaux est indiqué sur le site du collège de théologie.
6. Le prix est attribué par un comité de lecture indépendant, nommé par le Collège de théologie protestante. Le comité de lecture s'organise librement. Il peut s'adjoindre l'aide d'un-e lecteur-e. Chaque travail est lu par deux personnes au moins, dans le souci d'un traitement équitable.
7. Le comité de lecture tient notamment compte de l'originalité du travail (choix du sujet, manière de le traiter et d'amener une conclusion personnelle), de l'effort de recherche et de la qualité rédactionnelle.
8. Le prix est une somme de 500.- francs suisses.
9. Le prix peut être attribué chaque année, à une ou plusieurs personnes. Chaque travail primé est récompensé par la somme de 500.- francs suisses.
10. Le prix est décerné et remis à chaque étudiant-e lors de la journée de rentrée à Genève ou Lausanne (en alternance).
11. L'attribution du prix fait l'objet d'une information publique spécifique, au nom du Collège de théologie protestante.

Règlement mis à jour le 22 janvier 2015
Jean-Daniel Macchi, Directeur du partenariat